



ASSOCIATION DU DIABÈTE

DIABÉTIQUES & SOIGNANTS,
PARTENAIRES

Chers Collègues,

Nous souhaitons porter à votre connaissance l'information suivante :

Convention pompe à insuline adulte et pédiatrique

La formule du forfait journalier a été majorée et la répartition du forfait entre achat de matériel et fonctionnement de service a été précisé. Par ailleurs les indications de la pompe ont été modifiées et les critères d'éligibilité de la pompe sont les suivants :

- Diabétiques de type 1 – ainsi que d'autres patients qui en vertu de l'article 4 § 2 de la convention générale relative à l'autogestion des patients adultes atteints de diabète sucré, appartiennent au groupe A - pour lesquels un traitement conventionnel correctement exécuté, par insulinothérapie intensive et éducation, n'a pas abouti à une régulation suffisante de la glycémie (des patients ayant une HbA1c > 7 % (valeur mesurée avant le début du traitement par pompe à insuline), ainsi que des patients présentant des hypoglycémies sévères, répétées (avant le début du traitement par pompe à insuline), ou des patients mal équilibrés et présentant des complications graves) ;
- Femmes diabétiques qui sont enceintes ou qui veulent le devenir ;
- Bénéficiaires qui ont déjà été traités par pompe à l'insuline dans le cadre de la convention en matière d'autogestion du diabète sucré chez les enfants et les adolescents et pour lesquels il est jugé nécessaire de poursuivre le traitement par pompe à insuline sans interruption ;
- Diabétiques de type 1 qui présentent une sensibilité extrême à l'insuline ;
- Diabétiques, avant et pendant la période initiale qui suit une transplantation du pancréas ou de cellules pancréatiques ;
- Diabétiques de type 1 qui, du fait de leur environnement de travail (heures irrégulières), ont un rythme de vie irrégulier ou encourent des risques spécifiques (cadre de travail pouvant mettre en péril leur sécurité et leur vie)

Pour rappel, font partie du GROUPE A de la convention : les patients qui souffrent de diabète de type 1 et les patients avec une perte totale de la fonction endocrine du pancréas (par exemple après une pancréatectomie totale). Tous ces patients ont besoin, pour l'autogestion de leur diabète, d'une insulinothérapie complexe (traitement au moyen d'une pompe à insuline ou de schémas de traitements complexes).

Liens vers le site de l'INAMI :

[Diabète : Notre intervention dans le coût d'un suivi pour les personnes diabétiques sous pompe à insuline portable](#)

Nouvelle convention pour le remboursement de ce suivi dans un centre spécialisé (01/01/2021)

[Diabète : Notre intervention dans le coût d'un programme d'autogestion pour les enfants et adolescents](#)

Nouvelle convention pour le remboursement d'un programme de suivi du diabète sucré dans un centre spécialisé (01.01.2021)

Bien cordialement,

Pour le Conseil Médical de l'Association du Diabète,

Drs Philippe ORIOT, Laurence PLAT,
Michel PONCHON et Jean-Christophe PHILIPS

Asbl Association Belge du Diabète

Avenue de Roodebeek 9 - 1030 Bruxelles - Tél: +32 2 374 31 95 - Fax: +32 2 374 81 74 - info@diabete.be - www.diabete.be
IBAN BE55 7360 3230 8744 - TVA BE 0412 382 038